

2008/926 - APPROBATION D'UN CONTRAT ENTRE LE MINISTERE DE LA CULTURE, L'ECOLE NATIONALE DES BEAUX-ARTS DE LYON, L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ART DE NICE ET LES RESPONSABLES SCIENTIFIQUES DU PROJET DE RECHERCHE « LA FORME DES IDEES », FIXANT SES MODALITES DE REPRODUCTION (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 10 novembre 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Par délibération du Conseil municipal du 15 septembre 2008, une subvention de 23 000 € a été demandée au Ministère de la Culture pour soutenir le projet de recherche « La forme des idées », conduit par l'Ecole Nationale des Beaux-Arts de Lyon, en association avec l'Ecole Nationale Supérieure d'art de Nice-villa Arson.

Une convention établie entre le Ministère de la Culture et de la Communication, Délégation aux Arts Plastiques et l'Ecole Nationale des Beaux-Arts de Lyon, représentée par l'Adjoint à la culture et au Patrimoine, a été approuvée lors du même Conseil municipal.

Le projet qui se donne pour objectif la constitution d'un centre de recherche et de création consacré à l'étude et à l'exploration des modes d'articulation entre pratiques théoriques et pratiques artistiques donnera lieu à publication.

C'est pourquoi le Ministère de la Culture a souhaité fixer par contrat les modalités de reproduction de la recherche, qu'il s'agisse de son exploitation en ligne ou de sa reproduction sur support papier. Le contrat énonce les autorisations et garanties données par les partenaires que sont, le Ministère de la Culture, la Ville de Lyon, les écoles d'art de Lyon et de Nice, d'une part et, les auteurs responsables scientifiques de l'autre. »

Vu ledit contrat ;

Vu la délibération du 15 septembre 2008 ;

Oùï l'avis de sa Commission Culture et Evénements ;

DELIBERE

1- Le contrat susvisé, établi entre la Ville de Lyon, le Ministère de la Culture et de la Communication (Délégation aux Arts Plastiques), les écoles d'art de Lyon et Nice et les auteurs responsables scientifiques de la recherche, portant sur le projet de recherche «La forme des idées » conduit par l'Ecole Nationale des Beaux-Arts de Lyon, est approuvé.

2- M. le Maire est autorisé à signer le dit document.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN